

La CGT signe l'avenant à l'accord mondial à Géopost

Un accord qui ouvre des perspectives à l'ensemble du monde du travail !

En 2017 la CGT était signataire d'un accord mondial portant sur le droit des travailleurs à Géopost. Cet accord a permis d'améliorer les conditions de travail.

Très vite il est apparu que cet accord devait aller plus loin notamment sur la prise en compte de l'ensemble des salariés de la chaîne de valeur.

Ainsi les signataires : UNI*, ses affiliés dont la CGT ont demandé l'ouverture d'une nouvelle négociation pour un avenant à ce 1^{er} accord. Un avenant négocié depuis plus de 2 ans.

Ce nouvel avenant permet d'étendre le champ d'application :

- ▶ En effet, il intègre, dans le champ de l'application de l'accord : les sous-traitants, les auto-entrepreneurs, les travailleurs indépendants, les agences d'intérim, l'ensemble des salariés du Groupe Géopost et de ses filiales à travers le monde quelle que soit la forme de l'emploi.

C'est une énorme avancée !

- ▶ Un engagement de Geopost à mettre en place une politique limitative du recours à la sous-traitance à un seul niveau.

Cet accord prévoit également :

- ▶ Les droits d'accès aux organisations syndicales dans tous les sites, le droit de se syndiquer, de revendiquer, la légitimité des Organisations Syndicales à négocier.
- ▶ Un engagement de Geopost à respecter les droits de l'homme et surtout les droits humains, de dialogue social et de santé sécurité au travail, de rémunération, de harcèlement moral ou sexuel.
- ▶ Sur les conditions de travail et de vie : l'accord prévoit des salaires décentés supérieurs au salaire minimum national, des horaires raisonnables permettant un repos adéquat et équilibré et un équilibre vie professionnelle et vie personnelle.
- ▶ Il prévoit de sensibiliser ses partenaires sur l'accès à des avantages sur les mutuelles, assurance automobile.
- ▶ Les organisations syndicales auront accès aux contrats passés avec les prestataires notamment sur la structure de paiement.

Cet accord fait référence à la loi sur le devoir de vigilance sur les droits de l'homme, les libertés fondamentales, la santé et la sécurité la protection de l'environnement, sur la cartographie, l'identification des risques et des mesures à mettre en œuvre.

La signature de la CGT est exigeante et engage l'ensemble des signataires pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour les salariés dans le monde.

La CGT sera vigilante à son application sur tout le périmètre concerné, y compris en France.

La meilleure façon de faire appliquer l'accord est de le mettre sous la responsabilité des travailleurs-eux même.

La CGT appelle les travailleurs sur toute la chaîne de valeur de Geopost à s'organiser, à débattre et à se mobiliser pour travailler aux convergences revendicatives.

*UNI : United Network International



**Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT**
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 - C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

